

# Deux allocutions très importantes de Monsieur le Préfet du Lot

*Nous remercions Monsieur Claude LANGEVIN, Préfet du Lot, de nous avoir autorisé à publier le texte des allocutions prononcées au cours de deux cérémonies officielles.*

**Le 16 juillet 1993 au Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération pour la commémoration du triste anniversaire de la grande rafle parisienne dite "du Vélodrome d'hiver".**

"Nous commémorons aujourd'hui le triste anniversaire de la grande rafle parisienne dite "du Vélodrome d'Hiver" des 16 et 17 juillet 1942.

C'était l'aboutissement logique d'une série de "lois anti-juives" prises par le gouvernement de Vichy :

- la loi du 18 octobre 1940 portant sur le statut des juifs en leur interdisant ou leur limitant l'accès à certaines professions,
- la loi sur les ressortissants étrangers de race juive, qui permettait de les assigner à résidence,
- la loi du 2 juin 1941 prescrivant le recensement des juifs,
- l'ordonnance du 29 mai 1942, enfin, rendant obligatoire le port de l'étoile jaune pour les Juifs.

Et puis ce fut la rafle du Vélodrome d'Hiver à Paris : 22 000 arrestations programmées pour le 15 juillet 1942. Les objectifs fixés n'étant pas atteints, la décision fut prise de déporter également les enfants, systématiquement séparés de leurs parents.

C'est ainsi qu'adultes et enfants seront internés dans des conditions infâmes pendant 6 jours au Vélodrome d'Hiver au total : 8 160 personnes seront rassemblées, 1 129 hommes, 2 916 femmes et 4 115 enfants avant d'être évacués sur les camps.

Parallèlement 4 992 célibataires ou couples sans enfant sont internés à Drancy.

A partir de la rafle du Vélodrome d'Hiver et pendant 11 semaines, c'est au rythme de trois convois de 1 000 juifs chacun par semaine, que va se dérouler la déportation des juifs en France...

Le Lot a également payé son tribut puisqu'une cinquantaine de juifs ont été déportés à la suite d'une rafle le 26 août et ont disparu.

La communauté juive du Lot a toutefois fait l'objet d'une protection de la part des lotois : des Juifs furent hébergés dans les caves de la maternité de Cahors ; les hôpitaux de Cahors et de Saint-Céré ont été les deux seuls hôpitaux de France à obtenir la médaille de la Résistance.

La France a donc voulu se souvenir et le décret n° 93 150 du 3 février 1993 a institué une journée nationale à la mémoire des victimes des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite "gouvernement de l'Etat Français" 1940-1944.

Cette journée est fixée au 16 juillet date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver à Paris, si ce jour est un dimanche ; sinon, elle sera reportée au dimanche suivant. Chaque année à cette date, la République organisera une cérémonie officielle à Paris devant le monument qui sera érigé à l'emplacement de l'ancien Vélodrome d'Hiver.

Une cérémonie analogue aura lieu au chef-lieu de chaque département à l'initiative du Préfet.

Le décret a également prévu que soit apposé au chef-lieu de chaque département une plaque commémorative dont le texte a été établi par un comité national.

Après consultation par mes soins des partenaires locaux intéressés, le musée de la Résistance lieu de mémoire et de souvenir, a été retenu pour que cette plaque y soit apposée.

Elle rappellera à tous les lotois et aux nombreux visiteurs du musée une page honteuse de l'histoire de notre pays, les fera réfléchir sur les conséquences terribles de toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, et appellera leur vigilance pour l'avenir."

**Claude LANGEVIN**  
Préfet du Lot

**Le 4 avril 1994 lors de l'apposition d'une plaque à la mémoire du Docteur Lazare Polack à Montfaucon, centre d'hospitalisation médicale "la Roseraie".**

"Je remercie le Maire de Montfaucon pour l'organisation de la cérémonie simple et digne à laquelle nous venons de participer devant le Monument aux Morts de la Commune.

Les noms de Lazare Polack et de son épouse Juliette y figurent désormais. Il m'a semblé que, symboliquement, au cœur de cette petite commune lotoise, c'était la terre de France qui ouvrait ses bras à ses enfants martyrisés pour les recevoir.

Je remercie le Président de l'Union Mutualiste "La Roseraie" et le Médecin Directeur de l'Etablissement, d'avoir pris l'initiative, en liaison avec M. le Maire de Montfaucon, les Associations d'Anciens Combattants Déportés Résistants, le Président de l'Association du Musée de La Résistance d'organiser la cérémonie qui nous rassemble cet après-midi en présence des autorités départementales et locales.

Nous sommes ici pour évoquer la mémoire de Lazare Polack, Médecin-Directeur, victime de la barbarie nazie avec son épouse, Juliette, sa belle fille Denise et sa petite fille Martine.

## **QUI ETAIT LAZARE POLACK ?**

Il était né le 23 août 1884 à Bordeaux.

De son mariage avec Juliette Dennerly naquirent trois enfants : François, Pierre et Gilberte.

François et Gilberte, Mme Tauzin, sont présents avec nous et chacun peut imaginer leur émotion et celle des membres de leurs familles qui les accompagnent. Lazare et Juliette étaient issus d'une longue lignée d'Officiers qui s'étaient illustrés sur les champs de bataille des différentes guerres. Il me suffira de rappeler que la famille Polack-Dennerly compte dans ses ancêtres le Général de Division Rotembourg, Baron d'Empire dont le nom figure sur l'Arc de Triomphe.

Par tradition familiale cette famille a témoigné d'un patriotisme ardent tout au long de notre histoire nationale.

Médecin-Colonel de Santé de la Marine, Lazare Polack admis à la retraite en 1933 fut nommé Médecin Directeur du Sanatorium de Montfaucon.

Révoqué, en application de la loi du 18 octobre 1940 du Gouvernement de fait de l'Etat Français interdisant ou limitant l'accès des Juifs à certaines professions, il fut réintégré

dans son poste en juin 1942 en application des dérogations s'appliquant aux citoyens Français depuis plus de cinq générations.

Il était officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre de Saint-Sava de Serbie.

C'était un praticien de grande valeur attaché à son Etablissement dont il avait rédigé l'histoire, aimé et estimé, suscitant la sympathie de la part de tous ceux qui avaient l'honneur et le bonheur de travailler avec lui ou de le connaître.

C'est cet homme juste et bon qui avait consacré son existence à soigner ses semblables, que la Gestapo arrêta le 15 décembre 1943, à Montfaucon en même temps que son épouse Juliette, leur belle-fille Denise Polack qui était accompagnée de sa jeune fille Martine.

Ils furent internés à Saint-Michel-de-Drancy, de sinistre mémoire, et déportés à Auschwitz.

Leur fille Gilberte pour sa part, avait échappé à la rafle. Elle fut sauvée par des amis et cachée dans la famille Schyn à Anglars-Juillac. Honneur soit rendu à la famille Schyn.

Ces souvenirs sont terribles pour les membres de la famille ici présents. Mais ils appartiennent à l'histoire.

Aussi je dois rappeler que le Docteur Polack et son épouse furent gazés les 24 et 25 janvier 1944, leur belle-fille et sa petite fille le 6 février 1944.

Lazare et Juliette avaient aidé la Résistance et c'est à ce titre que leur a été reconnue la mention "Mort pour la France", le 29 janvier 1948 par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Les mots sont impuissants à exprimer l'horreur, la cruauté et l'injustice de ces faits. Sa vie en témoigne, Lazare Polack était un bon Français, un patriote, mais il était juif.

Ce fut son crime, celui de son épouse et de sa famille.

Nous sommes réunis cet après-midi pour que, en mémoire de ces martyrs, le souvenir de cette ignominie demeure car l'oubli n'est pas permis.

Nous sommes réunis pour témoigner de notre refus déterminé de toutes formes d'intolérance et de notre attachement à la liberté et au respect de la personne humaine.

Nous sommes réunis pour exprimer notre compassion et notre solidarité fraternelle car ce furent notre frère et nos soeurs qui furent assassinés".

**Claude LANGEVIN**  
Préfet du Lot